

[aller au menu](#) [aller au contenu](#) [accessibilité](#)



# VILLE DE LORIENT

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)





1. [Accueil](#)
2. [Services](#)
3. [Vie associative - Lorient Asso](#)
4. [Maison des Associations Jean Le Coutaller](#)
5. [Réserver une salle à la Maison des Associations](#)
6. Règles d'utilisation des salles

## Règles d'utilisation des salles

---

[Télécharger les règles en format pdf.](#)

- Toute occupation de salle doit avoir fait l'objet d'une réservation préalable.
- Chaque association s'engage à utiliser les salles de réunion et d'activités en laissant les espaces propres et rangés à leur départ.
- Le temps de montage/démontage de la salle (notamment la n°007) doit être anticipé lors de la demande de réservation de salle.
- Le matériel peut être déplacé **uniquement dans la salle** sans autorisation, à condition qu'il soit replacé avant votre départ par vos soins. Une affiche avec photo est affichée dans la salle.
- Il est strictement interdit de prendre des chaises ou tout autre matériel (tables) dans d'autres salles de réunions pour ne pas bloquer d'autres associations lors de leurs réservations.
- Pour des questions de sécurité incendie, il n'est pas possible d'effectuer des installations dans les couloirs et/ou bloquer les portes.
- La restauration dans les salles et toute consommation d'alcool sur site sont interdites, **sauf autorisation exceptionnelle** préalable auprès de Lorient Asso. La demande écrite doit être transmise par mail un mois avant la date concernée et peut être effectuée en ligne sur le formulaire de demande de réservation de salle.
- Si une restauration ou un moment convivial a lieu, la salle doit être nettoyée par l'association avec le matériel demandé à l'agent technique de la Maison des Associations au préalable avant 19h15 (aspirateur, éponges...).
- Les déchets (cartons, plastiques, biodéchets...) doivent être triés et mis dans les poubelles prévues à cet effet. Le verre est à évacuer par l'association dans les

containers dédiés (à la sortie de la Maison des Associations, rue Bois-du-Château ou Rue Jules Massenet).

- Nous vous remercions de veiller à éteindre toutes les lumières de la salle avant votre départ et de vérifier la fermeture des fenêtres.
- Si les salles sont équipées de micros et/ou de vidéoprojecteur, un tutoriel est à votre disposition. Nous vous remercions de bien éteindre le matériel après utilisation **avec une vigilance particulière pour les micros.**

## Accueil Lorient Asso

- *Map* Maison des Associations Jean Le Coutaller  
Accès : 5 Place Bonneaud  
Ou Rue Jules Massenet - LORIENT
- *Téléphone* 02 97 02 59 38
- *Envelope* [lorientassos@lorient.bzh](mailto:lorientassos@lorient.bzh)



L'accueil de Lorient Asso est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30, sauf le jeudi après-midi. Les bâtiments de la Maison des Associations sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 23h et le samedi de 9h à 18h

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)  
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)